

VITROLLES - CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DEL44_25 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 08/12/2025

Objet : SUBVENTION RESTAURANTS DU COEUR

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Subventions

Date de télétransmission : 19/12/2025 Agent de transmission : Maryline CZURKA

Acte : 44 25 SUBVENTION LES RESTAURANTS DU COEUR.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 013

Identifiant de l'acte : 013-261302319-20251208-DEL44_25-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 19/12/2025

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Séance du 8 décembre 2025

DELIBERATION N° 44/2025

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Madame CZURKA Maryline, Madame DESCLOUX Odette, Monsieur OULIE Gérard, Madame RAFIA Kadijia, Madame SAHUN Véronique, Madame THIBAUT Marie-Thérèse, Madame TOSAN Christine, Madame DESSI Judith, Madame LIZEE Anne-Christine, Madame INFANTES Maryline, Madame REVOL Mylène.

Absents excusés : Monsieur GACHON Loïc, Monsieur PORTE Henri-Michel, Madame RIOUAL Françoise, Madame HAMOU THERREY Bernadette, Madame RAGO Monique.

Absent : Monsieur SANCHEZ Philippe.

C.A. en exercice : 17Présents : 11 Votants : 12

Date de convocation : 28/11/2025

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaires de séance : Mme VILORIA Jocelyne, Directrice déléguée du CCAS et Rémy BARGES directeur

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 11 (onze).

Le nombre de votants est arrêté à 12 (douze) voix, Madame RAGO Monique pouvoir à Madame DESCLOUX Odette.

OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU COEUR

Vu le code général des collectivités territoriales.
Vu le code de l'action sociale et des familles.
Vu les conventions ci-après annexées.

Considérant que le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Dans ce cadre, le CCAS soutient les associations intervenant sur le champ social et de la solidarité.

Considérant que plusieurs associations ont fait une demande de subvention de fonctionnement au CCAS pour l'année 2025.

Considérant les actions menées en partenariat avec le CCAS en 2024 et les éléments de bilan, Madame la Vice-Présidente propose :

- **D'attribuer pour l'année 2025 :**

Une subvention de 4 500 € aux Restaurants du cœur, pour le fonctionnement de l'antenne de Vitrolles (locaux mis à disposition par la Ville aux Ormeaux), le montant global de fonctionnement 2024 pour l'antenne de Vitrolles est évalué à 14 874 €. En 2024, une équipe de 53 bénévoles a distribué 319 800 repas à 480 familles dont 74 enfants et 502 adultes pour un total 1066 personnes inscrites. Des actions solidaires sont proposées telles que le vestiaire solidaire et l'action d'aide au départ en vacances.

- **D'approuver** l'attribution de la subvention suivante :
4 500€ à L'ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU COEUR.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, approuve la subvention à l'unanimité.

Dit que les dépenses seront imputées sur le budget de fonctionnement 2025 du CCAS sur la ligne 65748

- **D'autoriser** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer la présente délibération ainsi que les conventions afférentes.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente

Marilyne CZURKA

